



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Désignation des Enseignants Référents pour l'Action Européenne et Internationale (ERAEI)

Instruction du 01/09/2022 relative à la désignation des ERAEI

**Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC**

Affaire suivie par Séverine Cabello

Tél : 01 57 02 67 97

Mél : severine.cabello@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs des établissements publics et privés sous contrat

Référence :

- *Circulaire n°2009-172 du 24 novembre 2009 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale n°44 du 26 novembre 2009.*

La circulaire n° 2009-172 du 24 novembre 2009 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale n°44 du 26 novembre 2009 prévoit qu'un ERAEI soit désigné dans chaque établissement scolaire.

Avec le projet académique 2020-2024, « Autonomie et mobilité : une ambition partagée », l'académie de Créteil a placé l'ouverture européenne et internationale au cœur de sa politique.

Dans ce contexte, la nomination d'un ERAEI permet de renforcer et de faciliter le développement des projets de mobilités, d'échanges ou de partenariats. L'ERAEI est ainsi un interlocuteur privilégié de la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

Afin qu'il puisse remplir ses missions, il est possible d'attribuer des indemnités à l'ERAEI pour mission particulière (IMP) selon le décret IMP 2015-475 du 27 avril 2015 et la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015.

Je remercie les chefs d'établissement qui désigneraient un nouvel ERAEI cette année, de transmettre le nom de l'ERAEI - sa fonction ou spécialité ainsi que son adresse électronique professionnelle - à la DAREIC à l'adresse suivante : ce.dareic@ac-creteil.fr **avant le 30 septembre 2022.**

S'il n'est pas prévu de changement d'ERAEI par rapport à l'année 2021-2022, il n'est pas utile de le signaler : son nom sera conservé.

Signé

Gérard MARIN

Secrétaire général de l'académie de Créteil